

Date de convocation :  29/06/2022	<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b>  <b>COMMUNE DE DUNIERES</b>  <b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---	--

Le quatre juillet deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (17)

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Christophe MOULIN), Hélène DREVET (pouvoir à Patricia SOUCHON), Catherine MARCON (pouvoir à Pierre DURIEUX), Emeline MOUNIER (pouvoir à Pascal GOUY), Thierry SABOT (pouvoir à Fanny MOURIER) (5)

Absente : Colette MORIN (1)

Monsieur Jean Paul GRANGE a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE : Adhésion à la Journée Nationale du Commerce de Proximité.**

**DCM 20220704-1**

Monsieur Le Maire présente la finalité du dispositif de la Journée Nationale du Commerce de Proximité :

- Promouvoir les valeurs du commerce de proximité auprès de la population
- Rappeler aux habitants tout le bénéfice, non seulement économique mais aussi social, induit directement par les activités des commerces de la commune
- Rompre les clivages et fédérer les acteurs économiques autour d'actions collectives
- Permettre une rencontre informelle entre la population et ceux qui font le commerce local
- Créer auprès des commerçants un sentiment d'appartenance et d'adhésion à des valeurs communes
- Faire de cette journée une action de relation publique non mercantile

**AR Prefecture**

043-214300873-20220704-DCM20220704\_1-DE  
Reçu le 19/07/2022  
Publié le 19/07/2022

- Donner un coup de projecteur sur les interrogations et le devenir de l'économie de proximité tout en essayant d'en percevoir les enjeux sociaux

Monsieur Le Maire souhaite que la Commune à travers ses commerçants artisans participe à cette journée nationale le 8 octobre prochain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur Le Maire à adhérer au dispositif de la Journée Nationale du Commerce de Proximité ;
- Alloue une enveloppe de 1000 € HT pour cette manifestation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,  
Le Maire,



**AR Prefecture**

043-214300873-20220704-DCM20220704\_1-DE  
Reçu le 19/07/2022  
Publié le 19/07/2022